

**Séance du Conseil municipal du 9 avril 2015
Compte-rendu**

L'an deux mille quinze
le 9 avril à 19 heures
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-LEON
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M TARBES Nicolas, Maire.

Date d'affichage et de convocation : 31/03/2015

Etaient présents : O.CADASSOU –N.DUBOS–T.PETIT –M.F. QUESADA –
A.TEXIER – E. MILLET - JB. NIOTOU – N. TARBES – J. NOUGARO – S. ITEY –
P.DEJEAN.

Secrétaire de séance : T.PETIT

1 – Interne

Validation du compte-rendu du précédent Conseil municipal : Après lecture, M. le Maire demande aux conseillers d'approuver le compte-rendu du 05 mars 2015. Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité sans remarques.

2 – 05.04.2015 : Etat de notification des taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour 2015

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Codes des communes ;

Vu l'état 1259 COM (1) – TAUX FDL 2015 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014 indiquant les bases d'imposition pour l'année 2015 et précisant que le montant :

- Des allocations compensatrices revenant à la commune : 3284€
- Prélèvement au profit de GIR : 14 640€

Vu le projet de budget primitif de l'exercice 2015 présenté par Mr le Maire, et

Après en avoir délibéré par : 11 voix Pour

DECIDE de ne pas augmenter les taux taxes locales pour l'année 2015,

FIXE le montant des impositions directes à mettre en recouvrement pour le budget primitif de l'exercice 2015 à :

	Taux de 2014	Taux de Référence 2015	Taux Votés 2015	Bases imposition prévis.2015	Produit
Taxe d'habitation	14,25	14,25	14,25	268 400€	38 247€
Taxe foncière (bâti)	15,16	15,16	15,16	171 100€	25 939€
Taxe foncière (non bâti)	54,28	54,28	54,28	15 600€	8 468€
				TOTAL	72 654€

COMMUNE : 431 SAINT-LEON
ARRONDISSEMENT : 33 BORDEAUX
TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE CREON

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2015

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

Bases d'imposition effectives 2014	Taux d'imposition communaux de 2014	Taux d'imposition plafonnés 2015	Bases d'imposition prévisionnelles 2015	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3)
266 118	14,25	>>>	268 400	38 247
168 310	15,16	>>>	171 100	25 939
15 522	54,28	>>>	15 600	8 468
CFE		>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants				
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires				
Total :				72 654

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2015

Produit nécessaire à l'équilibre du budget : 61 238
 Total allocations compensatrices : 3 284
 -
 Produit taxe additionnelle FNB :
 -
 Versement GIR :
 +
 Prélèvement pour le FSRIF : 14 640
 -
 Produit de la CVAE :
 +
 TASCOM :
 = 72 654
 DCRTP :
 +
 Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires :
 =

2. CALCUL DES TAUX 2015 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

Taux de référence de 2014 (col.2 ou 3)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux de référence 2015 (col.6 x col.8)	3. TAUX VOTES	Bases d'imposition prévisionnelles 2015	Produit correspondant (col.10 x col.11)
14,25	72654 / 268400 = 1,000000	14,25	14,25	268 400	38 247
15,16		15,16	15,16	171 100	25 939
54,28		54,28	54,28	15 600	8 468
>>>					
Produit à taux constants					
Produit attendu					
Produit à taux constants					
Produit fiscal attendu					72 654

A BORDEAUX le 05 MARS 2015

Le Directeur Reg. des Finances Publiques
M DE VOYER D'ARGENSON

A Saint-Léon le 04/04/2015

Le Maire,
Nicolas TARDES



MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES
ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

Envoyé en préfecture le 17/04/2015

Reçu en préfecture le 21/04/2015

N° 1259 COM (2)

TAUX
FDL
2015



COMMUNE : 431 SAINT-LEON
ARRONDISSEMENT : 33 BORDEAUX
TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE CREON

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES (13)

Taxe d'habitation :	1 474
Taxe foncière (bâti) :	112
a. Personnes de condition modeste	0
b. ZFU, ZUS, baux à réhabilitation	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	0
Taxe foncière (non bâti) :	1 698
Taxe professionnelle / CFE :	0
a. Dotation unique spécifique (TP)	0
b. Réduction des bases des créations d'établissements	0
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire	0
d. Abattement de 25% en Corse	0
Dotation pour perte de THLV :	0

2. BASES NON TAXEES (14)

Bases exonérées par le conseil municipal

Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi dans certaines zones	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	3 508

3. CVAE (15)

a. CVAE : part nette versée par les entreprises	>>>
b. CVAE : part dégrèevée	>>>
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	>>>
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	>>>

4. PRODUIT DES IFR (8)

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz - Stockage, transport...	

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX (16)

	Taux moyens communaux de 2014, au niveau départemental		Taux 2014 des EPCI (col.15 - col.16)	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2015 (col.15 - col.16)
	national (13)	départemental (14)		
Taxe d'habitation.....	23,95	27,17	4,66000	63,27
Taxe foncière (bâti).....	20,20	25,19	4,95000	58,03
Taxe foncière (non bâti).....	48,53	53,97	13,44000	121,49
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>

DIMINUTION SANS LIEN (18)

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée : _____
Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés : _____

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE (17)

Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>	Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2014 : national	>>>	Taux moyen pondéré des taxes d'habitation communal	>>>

Taux de CFE perçue en 2014 par le SAN, la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

Envoyé en préfecture le 17/04/2015
Reçu en préfecture le 21/04/2015


Le Maire
NICOLAS TARBES


MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

3 – 06.04.2015 : Subventions communales 2015

Mr le Maire rappelle la liste des associations communales qui ont bénéficié des subventions en 2014.

Après en avoir délibéré à 9 voix pour, 2 abstentions Mmes CADASSOU Odile et QUESADA Marie France (membres actifs du Comité des Fêtes),

Le Conseil municipal

DECIDE d'attribuer les subventions à :

- A.C.C.A. St-Léon 500 €
- Club Amitié et Bonne Humeur 500 €
- Comité des Fêtes de Saint-Léon 500 €
- FNACA cantonale de CREON 100 €

Total..... 1 600 €

DECIDE d'inscrire cette somme dans le budget primitif de 2015, de l'imputer sur le compte 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

4 – 07.04.2015 : Vote BUDGET 2015

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1 ;

Vu le compte rendu du débat sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé à la séance 05 mars 2015 ;

Vu le projet du budget primitif présenté par Monsieur le Maire de SAINT-LEON pour l'exercice 2015 qui s'équilibre ainsi qu'il en suit en dépenses et en recettes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	47 848,94	0,00	66 358,00	66 358,00	66 358,00
012	Charges de personnel	40 152,32	0,00	37 295,00	37 295,00	37 295,00
014	Atténuations de produits	14 640,00	0,00	14 710,00	14 710,00	14 710,00
65	Autres charges gestion courante	75 827,08	0,00	71 950,00	71 950,00	71 950,00
656	Frais de fonct. des grps d'élus		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		178 468,34	0,00	190 313,00	190 313,00	190 313,00
66	Charges financières	5 758,27	0,00	5 540,00	5 540,00	5 540,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (4)		0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	776,70		700,00	700,00	700,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		185 003,31	0,00	196 553,00	196 553,00	196 553,00
023	Virement à la sect° d'investis. (5)	46 000,00		53 080,57	53 080,57	53 080,57
042	Opérations d'ordre entre section (5)	875,81		0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		46 875,81		53 080,57	53 080,57	53 080,57
TOTAL		231 879,12	0,00	249 633,57	249 633,57	249 633,57

+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	249 633,57

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
70	Produits des services		0,00	190,00	190,00	190,00
73	Impôts et taxes	94 774,00	0,00	91 597,00	90 468,00	90 468,00
74	Dotations et participations	98 129,92	0,00	95 754,37	95 754,37	95 754,37
75	Autres produits gestion courante	12 500,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
Total des recettes de gestion courante		205 403,92	0,00	202 041,37	200 912,37	200 912,37
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		205 403,92	0,00	202 041,37	200 912,37	200 912,37
042	Opérations d'ordre entre section (5)			0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		205 403,92	0,00	202 041,37	200 912,37	200 912,37

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	48 721,20
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	249 633,57
--	-------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 608,99	2 080,00	0,00	0,00	2 080,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	107 684,41	107 684,41	107 684,41
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement		91 780,69	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		94 389,68	2 080,00	107 684,41	107 684,41	109 764,41
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	5 500,00	5 500,00	5 500,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	125 000,00	0,00	132 162,00	132 162,00	132 162,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		125 000,00	0,00	137 662,00	137 662,00	137 662,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		219 389,68	2 080,00	245 346,41	245 346,41	247 426,41
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	735,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		735,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		220 124,68	2 080,00	245 346,41	245 346,41	247 426,41

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	247 426,41
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	45 576,72	0,00	56 774,00	56 774,00	56 774,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	45 576,72	0,00	56 774,00	56 774,00	56 774,00
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	53 370,00	0,00	9 675,00	9 675,00	9 675,00
1068	Excédents de fonctionnement (9)	21 939,35	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	735,00	0,00	1 502,00	1 502,00	1 502,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions		0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	76 044,35	0,00	11 177,00	11 177,00	11 177,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	121 621,07	0,00	67 951,00	67 951,00	67 951,00
021	Virement de la section de fonct. (4)	46 000,00		53 080,57	53 080,57	53 080,57
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	46 000,00		53 080,57	53 080,57	53 080,57
	TOTAL	167 621,07	0,00	121 031,57	121 031,57	121 031,57
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					126 394,84
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					247 426,41

Après en avoir délibéré

Par voix : POUR

ADOpte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2015 de la commune de SAINT-LEON.

5- 08.04.2015 : Fonds Départemental d'aide à l'équipement des communes (FDAEC) année 2015

Mr le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des communes (F.D.A.E.C) votées par le Conseil Général au cours de l'assemblée plénière de décembre 2014. Le Conseil Général, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de **7302€ euros**.

Pour ce qui est des travaux de voirie, le financement propre à la commune doit être au moins égal à la contribution du Conseil Général.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil municipal décide :

- de réaliser en 2015 les opérations suivantes :
 1. Rénovation de la salle polyvalente : 15 000€
- D'assurer le financement complémentaire par autofinancement de 7698€.

6 - 09.04.2015 : Modification des statuts du SDEEG

Mr le Maire fait part à ses collègues d'une proposition de modifications des statuts du SDEEG.

Le Président du SDEEG propose d'apporter son concours à l'instauration d'une large coopération en matière :

- D'autorisation du droit des sols,
- De distribution publique d'eau potable et de gestion des hydrants
- D'assainissement
- De déchets

Afin de ne pas créer de monopole, avec les conséquences que l'on peut envisager, Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Electrification de l'Entre Deux Mers propose de refuser cette adhésion et de maintenir les syndicats existants sur le territoire, en gardant le service de proximité.

Le comité syndical, à l'unanimité, s'est prononcé contre les propositions du SDEEG et a décidé que chacune des 94 communes adhérentes au Syndicat Intercommunal d'Electrification de l'Entre Deux Mers se prononcera.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

REFUSE l'adhésion à ces nouvelles compétences du SDEEG

DECIDE le maintien de la commune dans les différents syndicats dont elle depuis de nombreuses années adhérente.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette convention.

[7 - 10.04.2015 : Délibération autorisant le Maire à conclure la convention en matière d'abondement financier pour le projet d'équipement en signalétique touristique \(groupement de commande de signalétique de l'entre-deux-mers\) entre la Communauté de Communes du Créonnais et les 13 communes constitutives](#)

Monsieur le Maire rappelle les points suivants :

- La Communauté de Communes du Créonnais fait partie du groupement de commande de signalétique depuis 2007
- Le conseil communautaire a adopté la charte signalétique et a validé son engagement à supprimer au fur et à mesure de la pose des nouveaux dispositifs, l'ancienne signalétique non conforme à la réglementation et à la charte Entre Deux Mers (délibération n°27/09/11 en date du 12 septembre 2011) tout comme l'ensemble des communes du territoire par délibération entre septembre et décembre 2011.
- Le conseil communautaire a désigné deux délégués communautaires pour la constitution de la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes de signalétique de l'Entre deux Mers (Délibération n°08/02/12 en date du 21 février 2011)
 - le 21 juin 2012, La Commission d'Appel d'offres du groupement retient le prestataire SIGNAUX GIROD CHELLE comme prestataire pour la réalisation de la phase opérationnelle
 - Le conseil communautaire adopte la convention cadre pour la réalisation d'un plan qualité signalétique (délibération n°41/11/12 en date du 21 novembre 2012)
 - Les communes ont reçu à plusieurs reprises leur catalogue-projet qui recense leurs besoins dans le cadre du projet
 - Le conseil communautaire a validé la répartition relative aux équipements signalétique selon la façon suivante :
 - Les Relais d'Information Service – RIS : financement communautaire
 - La Signalisation d'Information Locale –SIL: financements communal et privé (et intercommunal pour les services publics intercommunaux notamment)
 - La Signalisation d'Information Locale (routes thématiques) : financement intercommunal
 - Les lieux - dit : financement communal

Monsieur le Maire mentionne que la Communauté de Communes a signé un devis de 65 303.14 € TTC pour la réalisation et la pose de 16 RIS en octobre 2013 et qu'elle a reçu et transmis aux communes le 26 novembre 2013 (en séance de conseil communautaire) un estimatif financier relatif aux travaux à réaliser.

Les chiffrages définitifs seront transmis à chacune après la validation de l'estimatif, l'étape d'implantation sur le terrain et la validation des Bon à Tirer pour chaque ensemble.

En tant que membre du groupement de commande de signalétique, c'est la Communauté de Communes du Créonnais qui passera les commandes et qui réglera la prestation pour le compte des communes auprès du prestataire SIGNAUX GIROD CHELLE.

La délibération n°84/11/14 en date du 18 novembre 2014 propose une convention d'abondement financier pour ce projet d'équipement de signalétique touristique entre la Communauté de Communes du Créonnais et les 13 communes constitutives.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention ainsi que **du tableau définissant à ce jour les montants** respectifs de participation (document annexé à la présente décision et qui sera amené à évoluer lors de la phase d'implantation).

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M le Maire.

Délibère à l'unanimité pour

- Autorise M le Maire à conclure la convention correspondante avec Mme la Présidente de la Communauté de Communes du Créonnais telle qu'annexée à la présente délibération
- Dispositions spécifiques : chaque collectivité a un montant spécifique de participation (cf document annexé à la présente décision et qui sera amené à évoluer lors de la phase d'implantation)
- Indique que la dépense initiale sera imputée au compte 2152
- Charge M le Maire des formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier et de signer tous documents nécessaires

8 – 11.04.2015 : Jury d'Assises de l'année 2016

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 relative à la constitution du Jury d'Assises, il a été procédé en séance publique au tirage au sort d'un juré par Mr Nicolas TARBES, Maire. Ce tirage au sort est défini par rapport à la liste électorale de la commune en vue de l'établissement de la liste préparatoire de la liste annuelle du Jury Criminel pour l'année 2016.

Après tirage au sort, il a été désigné :

- HEREIL épouse MARION Sabine, Isabelle, Nathalie
- Inscrit sous le n°106 - page n° 12 de la liste électorale
- Domicilié : 1 route de Sanson- 33670 – SAINT-LEON
- Né le 08/11/1961 à CENON

9- 12.04.2015 : Projet Aménagement de Bourg, fourniture et pose d'une structure city stade

Le Conseil Municipal,

- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiées,
- Vu la loi du 7 janvier 1983 portant répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- Vu la délibération n°2005-152 CG du 15 décembre 2005 relative à l'introduction de critères de développement durable pour les investissements soutenus par le Conseil Général,
- Vu la délibération n°2012.766.CP de la commission permanente du 8 juin 2012 adoptant la Convention d'Aménagement de Bourg de la commune de Saint-Léon,
- Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon du 12 décembre 2014 sollicitant un avenant 1,
- Vu la délibération n°2015.4.CP de la commission permanente du 13 février 2015, adoptant le projet d'avenant à la convention d'aménagement de bourg de la commune de Saint-Léon,

La création d'un équipement multisport sur la commune de Saint-Léon permettra de répondre aux attentes de nos jeunes habitants, désireux de se retrouver en un lieu de loisirs, afin de pratiquer différents sports : football, basketball, handball, volleyball, tennis, badminton, mini-tennis, hockey.

Afin de favoriser une portée plus large du projet, il est convenu avec les communes de La Sauve-Majeure et de Blésignac d'un programme d'équipements groupé destiné aux jeunes à savoir, une aire de skate-park sur la Sauve Majeure et des jeux destinés à la petite enfance sur Blésignac.

Avec ce projet de type city stade, Saint Léon offrirait la complétude attendue sur notre territoire au secteur jeunesse-ados qui représente un potentiel d'environ 500 jeunes sur notre secteur. Ce futur équipement pourrait être mis à disposition du centre de loisirs intercommunal pour des animations de proximité sur nos communes.

Il convient de présenter le montant HT estimatif total des travaux au titre de l'année 2015 de **55 640 €** dont le devis est annexé à la présente délibération.

La commune de Saint-Léon a conventionné avec le Conseil Départemental de la Gironde une convention d'aménagement de bourg. Dans le cadre de l'avenant n°1 il est prévu au tableau de calage au titre des travaux 2015 une aide DSA de 25000 €.

NATURE DES DEPENSES(1) directement liées au projet	Montant des dépendes HT	RECETTES	Montant	%
Acquisitions foncières éligibles (selon opération) :		Aides publiques (2)		48 474,00
-		Union européenne		
-		Etat (à détailler ci-dessous)		
-		DETR	19 474,00	
-		réserve parlementaire		
Acquisitions immobilières éligibles (selon opération) :		-		
-		-		
-		-		
-		Conseil Régional		
-		Conseil Général CAB DSA 2015	25 000,00	
Travaux		Commune ou groupement de communes (3)		
Travaux de terrassement	4 600,00	-		
Travaux de drainage	970,00	-		
Travaux d'isolement	830,00	Etablissements publics (3)		
Travaux d'empierrement	3 480,00	-		
Montage structure	25 500,00	Autre coefficient de solidarité 1,16%	4 000,00	
-		-		
-		-		
-		-		
-		-		
		Autres y compris aides privées (3):		
-		-		
-		-		
-		-		
-		-		
Matériels - Equipements (selon opération)				
Armature	1 560,00	Sous-total :		48 474,00
Plateau béton poreux	11 900,00	AUTOFINANCEMENT		
Revêtement gazon synthétique	6 800,00	- fonds propres	18 294,00	
-		- emprunts		
Autres dépenses (selon opération) :		- crédit-bail		
TVA 20%	11 128,00	- autres (4):		
-		-		
-		-		
		Sous-total :		18 294,00
TOTAL (4)	66 768,00	TOTAL (4)	66 768,00	

est prévu l'application d'un coefficient de solidarité majorateur (1.16% pour STLEON en 2012).

Dans cette hypothèse il convient de déposer une demande de subvention

La présente délibération a pour objet d'autoriser Mr le Maire à faire les demandes de subventions adéquates au titre des Aires de rencontres et de loisirs

Compte tenu de tous ces éléments, il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver ces estimations financières
- D'autoriser Mr le Maire à demander les demandes de subventions adéquates au titre des Aires de rencontres et de loisirs

Le Conseil municipal après avoir délibéré vote

UNANIMITE

- APPROUVE l'exposé de Mr le Maire
- ACCEPTE les estimations relatives à l'aménagement d'un city stade, au titre des Aires de rencontres et de loisirs
- DEMANDE les aides du Conseil Départemental de la Gironde au titre de sa programmation CAB 2015
- AUTORISE Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires
- DIT que copie de la présente délibération sera transmise à Mr le Préfet de la Gironde

10- Divers

Le conseil municipal a préparé l'organisation du repas des Anciens. Il a été évoqué un repas au restaurant « Le Petit Nice » à Croignon.

Date du prochain conseil municipal :
L'ordre du jour étant épuisé, séance levée à 22h00
Validation du compte rendu par le Conseil Municipal :
le :
Pour signature :

MILLET Eric	TARBES Nicolas	QUESADA Marie France	DUBOS Nadine
ITEY Stéphane	TEXIER Amandine	PETIT Tamara	NIOTOU Jean Bernard
NOUGARO Jérôme	DEJEAN Patrice	CADASSOU Odile	